



Trophée Port Olona

Avenant n° 1

TPO n° 4 du 04 au 06 Juin 2022

Règle n° 4.1 de l'avis de course

Hormis le TPO n° 4, les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240

Modifiée par:

Les Voiliers devront avoir un armement semi-hauturier (navigation à moins de 60 miles d'un abri)

Règle n° 8.1 de l'avis de course

Rajout

Pour la manche retour, la mise à disposition du premier voilier est prévu à 20 h, en cas de nécessité pour cause de météo ou autre cet horaire peut être modifié après information par SMS ou email et VHF sur le canal de course.

Règle n° 26 des RCV (DONNER LE DÉPART DES COURSES)

A modifier par :

A 5 minutes du départ le comité de course appellera par VHF sur le canal 72 le ou les voiliers devant partir.

A 1 minute du départ le pavillon « April » sera envoyé

Au Top l'amené du pavillon « April » avec un signal sonore sera le signal de départ

Règle 29 des RCV (RAPPELS)

A modifier par :

Pas de procédure de rappel. Chaque concurrent doit apprécier lui-même si au signal de départ une partie quelconque de sa coque se trouve du côté parcouru de la ligne de départ. Les concurrents dans cette situation et le reprenant correctement après s'être replacés entièrement du bon côté de la ligne sans gêner les autres concurrents, ne seront pas pénalisés.

Le classement d'un voilier ayant anticipé le départ sera fait en rectifiant le temps pris au départ, relève par le CC, puis en le pénalisant de 2% du temps de course. (Dpi).

(modification de la règle 63 des RCV)

Règle A2 des RCV (CLASSEMENT)

La règle est modifiée de la manière suivante

Cumul de temps pour les courses aller/retour

Règle n° 1 des instructions de course 2020-2024

1.2 à remplacer par :

1.2 Les RSO (Réglementation Spéciales Offshore) ISAF catégorie 4 avec radeau s'appliquent

Article n° 9 des instructions de course TPO 2022 (LES PARCOURS)

A modifier par :

Le 04 juin :

La ligne de départ sera définie par : une bouée cylindrique orange à bâbord, le pavillon orange de bateau CC à tribord.

Marque de dégagement éventuelle : cylindrique Jaune

La ligne d'arrivée sera : La marque « SABLAIRES » et un bateau du CC arborant le pavillon : Bleu (bouée à bâbord, bateau CC à tribord).

Le 5 juin:

La ligne de départ sera définie par la marque « SABLAIRES » et un bateau du CC arborant les pavillons : orange (bouée à tribord, bateau CC à bâbord).

La ligne d'arrivée sera la marque « Jean Marthe » à bâbord, le pavillon bleu du bateau CC à tribord ;

Un appel VHF sur le canal 72 est obligatoire en indiquant le numéro de voile dans le dernier mille.

Article n° 19 REGLES DE SECURITE

A rajouter :

19.7 Une vacation VHF sur le canal 72 sera fait à partir 22 h 30, les voiliers devront indiquer après appel du bateau organisateur : leur position précise.

19.8 Un voilier qui abandonne doit immédiatement en informer le bateau organisateur par VHF sur le canal 72 et le PCC par tel ou MMS

19.9 Tous les concurrents devront assurer une double veille sur les canaux 16 et 72